



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :**

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n° 23/30 - FINANCES**

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**ACTUALISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET  
DES CRÉDITS DE PAIEMENT – RESTAURANT SCOLAIRE, SALLE  
POLYVALENTE ET TERRAIN SPORTIF**

Publié le : 27 avril 2023  
Transmis en Préfecture le : 27 avril 2023  
Exécutoire le : 27 avril 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Par délibération du 13 octobre 2021, une autorisation de programme ayant pour objet la construction d'un nouveau restaurant scolaire, d'une salle polyvalente et d'un terrain sportif a été créée, pour un montant de 3 300 000 €, afin de gérer de façon pluriannuelle cette opération d'investissement.

Compte tenu du réalisé 2022, de l'avancée du projet et des délais inhérents aux études de maîtrise d'œuvre, il convient d'actualiser les crédits de paiement inscrits pour les années 2023 et 2024.

Ainsi, cette nouvelle répartition pluriannuelle des crédits se traduit de la façon suivante :

**Montant global de l'AP : 3 300 000 €**

Année	Montant des CP
2021	268 387,50 €
2022	63 318,68 €
2023	220 000,00 €
2024	2 748 293,82 €

Ces dépenses seront équilibrées avec les recettes prévues suivantes :

- FCTVA : 498 680 €
- Autofinancement/emprunt/subventions : 2 801 320 €

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** l'actualisation de la répartition pluriannuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à l'opération de construction d'un nouveau restaurant scolaire, d'une salle polyvalente et d'un terrain sportif tels qu'ils sont détaillés ci-dessous :

**Montant global de l'AP : 3 300 000 €**

Année	Montant des CP
2021	268 387,50 €
2022	63 318,68 €
2023	220 000,00 €
2024	2 748 293,82 €

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Thomas SAUVAGE

